

# Alternatives Economiques

www.alternatives-economiques.fr

NUMERO 251 BIS ■ OCTOBRE 2006



Agriculture : l'Europe exporte, l'Afrique trinque PAGE 3 Des subventions aux effets dévastateurs PAGE 4  
La souveraineté alimentaire, une priorité PAGE 9 Le Sud a besoin de politiques agricoles PAGE 12

# Lait

## L'EUROPE EST VACHE AVEC L'AFRIQUE



# OFFRE SPÉCIALE D'ABONNEMENT



**Alternatives Economiques**

L'autre regard sur l'économie et la société

(11 numéros par an)



**Alternatives Internationales**

Les clés pour comprendre le monde

(4 numéros par an)



L'agenda 2007 de la solidarité internationale

Pour **60 €** seulement soit + de 25 % de réduction



## OFFRE SPÉCIALE D'ABONNEMENT

✓ **OUI**, je souhaite profiter de votre offre : **ALTERNATIVES ECONOMIQUES** (11 n° - 42,50 €), **ALTERNATIVES INTERNATIONALES** (4 n° - 27,60 €), **l'Agenda 2007** (10 €) pour **60 €** seulement au lieu de 80,10 € (prix au numéro).

Je choisis de régler :

par chèque bancaire ou CCP à l'ordre d'Alternatives Economiques

par carte bancaire (CB, Visa, Eurocard) paiement sécurisé

n°

expire fin  /

Indiquez les 3 chiffres au dos de votre carte :

Date et signature  
(obligatoire si paiement par carte)

Nom :

Prénom :

Courriel :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Offre valable pour la France Métropolitaine. Nous consulter pour les Dom-Tom et l'étranger.

En application de la loi du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant et vous pouvez vous opposer à leur cession auprès d'Alternatives Economiques.

Merci de retourner ce bon et votre règlement à  
Alternatives Economiques, Abonnements, 12 rue du Cap-Vert, 21800 Quétigny - Tél. : 03 80 48 10 25

AP251B



**Fondateur, conseiller de la rédaction :** Denis Clerc

**RÉDACTION :** 28 rue du Sentier 75002 Paris

Tél. 01 44 88 28 90 - Fax 01 40 28 43 58

Courriel : redaction@alternatives-economiques.fr

Pour joindre directement votre correspondant, composez le 01 44 88 suivi des quatre chiffres entre parenthèses.

**Directeur de la rédaction :** Philippe Frémeaux (28 90)

**Rédacteur en chef :** Guillaume Duval (28 92)

**Rédacteurs en chef adjoints :** Sandra Moatti (95 36)  
Christian Chavagneux (27 38)

**Secrétaire général de la rédaction :** Daniel Salles (28 98)

**Macroéconomie :** Christian Chavagneux, Sandra Moatti

**Entreprise :** Marc Chevallier (27 39), Pascal Canfin (95 39)

**Société :** Louis Maurin, chef de service (28 94),  
Nairi Nahapétian (23 85).

**Travail, social :** Camille Dorival (95 35)

**International :** Antoine de Ravignan (95 92)

**Histoire :** Gérard Vindt. **Lectures :** Christian Chavagneux

**Multimédia :** Bruno Lapeyssonnie

**Agir, Association des lecteurs :** Claire Alet-Ringenbach

**Secrétariat de rédaction, iconographie :**

Charlotte Chartan (95 37), Martine Dortée (27 37),

Nathalie Zemmour-Khorsani (28 96)

**Ont également participé à ce numéro :** Benjamin Barda, Fabien

Bertho, Pascal Combemale, Gilles Dostaler, Jocelyn Grange, Philippe

Hugon, Laurent Jeanneau, Wojtek Kalinowski, Charlotte Laurent-Atthalin,

Arnaud Parienty, Patrock Piro, Franck Seuret, Jérôme Sgard

**Relations extérieures :** Véronique Orlandi (28 90)

**Comité d'orientation :** Jean-Joseph Bollot, Philippe Bonzom,

Jean-Pierre Chanteau, Christian Dufour, Christophe Fourel,

Jean-Paul Hébert, Daniel Lenoir, Bruno Magliulo, Jacques Maire,

Dominique Méda, Bernard Pecqueur, Jean Pisan-Ferry,

Dominique Pihon, Hugues Sibille, Pierre Volovitch

**DIFFUSION, PROMOTION, PUBLICITÉ**

28, rue du Sentier, 75002 Paris

Tél. 01 44 88 28 90 - Fax 01 40 28 43 59

**Directrice commerciale :** Héliène Reithler (27 33)

**Assistante commerciale :** Aïssata Seck,

Anne Vernaton (28 97),

**Publicité, directeur de clientèle :** Jérémy Martinet (27 34)

**Chef de publicité :** Nicolas Chabret (27 35)

**ABONNEMENTS, FABRICATION**

12, rue du Cap-Vert, 21800 Quétigny

Tél. 03 80 48 10 25 - Fax 03 80 48 10 34

**Abonnements :** Delphine Dorey (chef de service),

Colette Aubertin, Lucia Borvin, Marilyn Fleutot, Isabelle Glauser,

Philippe Glommeau, Claude Pettinaroli, Yolande Puchaux

Courriel : abonnements@alternatives-economiques.fr

**Responsable marketing :** Alban Roussel

**Assistante marketing :** Marianne Thibaut

**Directeur administratif et financier :** François Colas

**Comptabilité :** Zineb Hemairia, Marie Coulaud

**Rédactrices/graphistes :** Odile Al Daghistani, Julie Brignonon,

Isabelle Courty, Christine Rougeot

**Conception graphique :** Rampazzo.com (Paris)

**Imprimerie :** Brodard graphique-Maury

**Inspection des ventes** (dépositaires et diffuseurs) :

Sordiap n° vert : 0800 34 84 20

**Diffusion :** En kiosque : Transports presse

En librairie : Dif'pop, 21 ter, rue Voltaire, 75011 Paris

Tél. 01 40 24 21 31 - Fax 01 40 24 15 88

**Édité** par Scop-SA Alternatives Economiques.

RC 84 B 221 Dijon, Siret 330 394 479 00043.

Le capital est partagé principalement entre les salariés de la Scop-SA, l'Association Alternatives Economiques et la Société civile des lecteurs d'Alternatives Economiques.

**Directeur de la publication :** Philippe Frémeaux

CPPAP 0309 I 84446 - ISSN 0247-3739

Dépôt légal à parution

Imprimé en France/Printed in France

© Alternatives Economiques. Toute reproduction, même partielle, des textes, infographies et documents parus dans le présent numéro est soumise à l'autorisation préalable de l'éditeur, quel que soit le support de la reproduction. Toute copie destinée à un usage collectif doit avoir l'accord du Centre français du droit de copie (CFC) : 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. : 01 44 07 47 70, fax : 01 46 34 67 19.

Ce numéro a été réalisé par Alternatives Economiques pour le compte du Comité français de solidarité internationale.



# L'Europe exporte, l'Afrique trinque

Une fermière hollandaise, dont la nature généreuse semble se fondre avec de verdoyantes prairies, trait une Prim'Holstein, la reine des vaches laitières, au rythme des moulins à vent. Ce panneau publicitaire, parmi d'autres, vante dans tout Bamako la qualité des produits laitiers importés.

Le voyageur peu informé pourrait en déduire que l'élevage bovin au Mali est peu développé. C'est pourtant tout le contraire. Le Mali compte 7 millions de têtes de bétail et l'élevage est le troisième facteur de richesse du pays, après le coton et l'or. Il est vrai que la filière laitière y est peu présente. Les raisons en sont connues : la production est irrégulière selon les saisons ; la collecte oblige à de longs trajets sous la chaleur, ce qui peut engendrer des problèmes sanitaires. Et, de fait, beaucoup de laiteries optent pour le lait en poudre importé, limitant ainsi les risques pour la santé des consommateurs et assurant l'approvisionnement continu des marchés urbains. D'autant que le lait en poudre, bien qu'importé, retraité et conditionné sur place, est souvent vendu moins cher que le lait local.

A y regarder de près, on constate que les surplus agricoles de pays autrement plus avantagés que le Mali sont déversés sur le marché au détriment de la production locale. Soumis à une taxe

douanière ridiculement basse, le lait en poudre importé ne peut être que compétitif. Et les populations urbaines ne peuvent que se satisfaire de bénéficier de lait à bas prix.

Qui trinque, alors ? Ce sont les éleveurs, et notamment les femmes, qui assurent traditionnellement la traite et la vente du lait. La sous-utilisation du lait local, c'est du revenu en moins pour d'innombrables familles paysannes ; c'est l'abandon d'une filière potentiellement génératrice d'emplois et de revenus ; c'est une panne supplémentaire de développement pour l'économie nationale.

Est-ce inéluctable ? Non. Certains pays africains ont relevé leurs droits de douane et favorisé l'essor d'unités de production de lait local. Certaines ont réussi à combiner lait local et lait en poudre de façon à mieux répondre à la demande.



“  
Soumis à une taxe douanière ridiculement basse, le lait en poudre importé ne peut être que compétitif.”

Une fois encore, les enjeux du développement se heurtent à la logique commerciale : d'un côté, favoriser les exportations de surplus européens ou néo-zélandais ; de l'autre, maintenir au plus bas les droits de douane à l'entrée des pays les moins avancés. Un tel compromis Nord-Sud est dévastateur pour l'agriculture familiale des pays du Sud. Les accords de partenariat économique en cours de négociation entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) comportent ce danger pour la souveraineté alimentaire et pour l'avenir du monde paysan. Le lait en est un exemple parmi d'autres. Faisons en sorte que l'Europe ne soit pas vache avec l'Afrique ! ■

**Jean-Louis Vielajus**  
délégué général du CFSI

## L'Europe est vache avec l'Afrique

En soutenant massivement leurs exportations agricoles, les pays riches ruinent les paysans du Sud. Pour le plus grand profit de l'industrie agroalimentaire du Nord. Exemple : la filière lait.

# Des subventions aux effets dévastateurs

**P**ourquoi, dans un pays où 10 % de la population active vit de l'élevage, les produits laitiers (yaourts, beurre...) vendus dans le commerce sont-ils soit directement importés, soit fabriqués à partir de poudre de lait achetée sur le marché international ? Cette question, posée par l'organisation non gouvernementale (ONG) Misereor dans une étude sur la filière laitière au Burkina Faso publiée peu avant la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Hong-kong en décembre dernier (1), soulève

l'un des problèmes auxquels est confrontée l'agriculture familiale au Sud.

Depuis les années 90, les plans d'ajustement structurel et les règles de l'OMC ont contraint les pays en développement à ouvrir davantage leurs frontières. Sous l'effet de la libéralisation des échanges, les exportations mondiales de produits laitiers sont passées, hors commerce intra-Union européenne, de 33 millions de tonnes équivalent lait à 46 millions de tonnes entre 1994 et 2004, selon l'Office (français) de l'élevage. L'exemple du Sénégal est révélateur de l'ampleur du

phénomène : le volume de lait importé (240 000 tonnes en 2002) représente deux fois la production nationale. En Tanzanie, où les importations ont progressé de 40 % entre 1997 et 2003, 90 % des produits laitiers commercialisés proviennent des pays du Nord ou ont été fabriqués à partir de poudre de lait importée.

Cette vague blanche concurrence les producteurs locaux et les prive de débouchés. Les transformateurs préfèrent recourir aux importations, tant pour des raisons techniques (faiblesse des infrastructures, hygiène, production



**Mali.** Les pays sahéliens, grandes terres d'élevage, ont un réel potentiel laitier.



nationale insuffisante et variable) que de coûts. En dépit de la hausse des cours mondiaux depuis 2002, la poudre de lait européenne ou néo-zélandaise reste en effet moins chère que le lait du pays : au Burkina Faso, par exemple, la production locale revient, pour les laiteries, à 300 francs CFA (0,46 euro) le litre, contre 200 Francs CFA (0,30 euro) s'il s'agit de lait reconstitué à partir de poudre importée. Les écarts de productivité entre pays riches et pauvres expliquent en partie cette différence. Rien de commun en effet entre les exploitations laitières européennes mécanisées dont les vaches produisent

quelque 6 000 litres par an et les élevages traditionnels burkinabés où la traite se pratique à la main et où la production annuelle d'une vache est de l'ordre de 110 litres.

### Une concurrence déloyale

La concurrence entre producteurs du Sud et du Nord est d'autant plus inégale que ces derniers sont largement subventionnés. Les prix de vente des denrées exportées sont ainsi loin de refléter la réalité de leurs coûts de production. L'exemple de l'Europe, principal fournisseur de l'Afrique en produits laitiers, est à ce titre significatif : l'Union euro-

péenne consacre chaque année 2,5 milliards d'euros pour subventionner l'exportation de ses excédents dans ce secteur. Des soutiens qui permettent de combler la différence entre le prix intérieur payé aux acteurs de la filière (2 050 euros pour la tonne de lait en poudre en juillet 2006) et le prix mondial (1 623 euros).

Ce dumping est le résultat d'une politique agricole commune (PAC) qui a trop bien réussi. Dès 1962, la Commu-

(1) « La révolution blanche est-elle possible au Burkina Faso, et plus largement en Afrique de l'Ouest ? », par Maurice Oudet, Misereor, juillet 2005 ([www.abcburkina.net/documents/filiere\\_lait\\_burkina.pdf](http://www.abcburkina.net/documents/filiere_lait_burkina.pdf)).

## Au Mali, la poudre étouffe les paysans

**Barbe abondante, casquette vissée sur la tête, chemise et jean, Modibo Diarra est un fermier malien aux faux airs de paysan américain.** Ce quinquagénaire à la carrure imposante est propriétaire, depuis 1987, d'un domaine d'une dizaine d'hectares à une trentaine de kilomètres de Bamako, la capitale. L'ex-enseignant est devenu un éleveur moderne et préside la Fédération des associations de producteurs laitiers de Djitoumou et ses environs. Sur sa ferme, les habitations côtoient les magasins de stockage de l'aliment du bétail. Faute de pâturages à proximité, Modibo Diarra prépare la « soupe » de ses vaches : eau, son de mil et farine tirée des graines d'un arbre local, le néré. Une recette maison qui, selon l'éleveur, donne un goût particulier au lait.

### Cinq fois plus de lait

Modibo Diarra, qui a réduit il y a un an et demi son troupeau de 150 à une cinquantaine de têtes, parie sur un système d'élevage plus intensif : « *Mes vaches sont pour la plupart le fruit de croisements entre les races locales et la race française montbéliarde.* » L'éleveur produit désormais 18 000 litres de lait par an, « *trois à cinq fois plus que si je n'avais que des vaches de race locale* ». Mais actuellement, il vend à perte : « *Produire un litre me coûte 350 francs CFA [0,50 euro], alors que je le vends à 250.* » La

concurrence du lait importé est impitoyable. Le Mali fait entrer chaque année 34 300 tonnes de lait en poudre et ce produit a envahi le marché. Un paquet de 500 g de Vivalait représente 5 litres de lait et coûte 1 200 francs CFA, alors que le litre de lait frais local se vend entre 350 et 400 francs CFA à Bamako.

Même les unités de transformation ne résistent pas à la tentation. Malilait, qui fabrique du lait pasteurisé, du lait caillé, des yaourts, etc., a certes acheté près de 1,2 million de litres aux éleveurs locaux en 2005, mais elle travaille essentiellement avec du lait en poudre importé. Quant aux autres laiteries, elles ne recourent même pas à la production nationale.

Modibo Diarra reste pourtant persuadé que la production laitière pourrait devenir au Mali un puissant pôle de développement. Avec 7 millions de bovins et 16 millions de petits ruminants, le pays détient le plus grand cheptel d'Afrique de l'Ouest, mais il ne produit pas suffisamment pour sa consommation. « *Ici, un éleveur peut posséder plus de 300 têtes, mais avec des vaches donnant à peine un litre de lait par jour* », regrette Modibo Diarra. Aussi, les producteurs de lait de la périphérie de Bamako ont-ils créé, en janvier 1998, la Fédération des associations de producteurs laitiers de Djitoumou. Elle re-



groupe 162 adhérents et s'est donné comme objectif principal de renforcer la formation et les capacités de production des éleveurs.

### Mauvaise passe

La recherche de solutions pour écouler leur production a par ailleurs conduit Modibo Diarra et une cinquantaine d'autres éleveurs à créer, en 1997, la Société des laiteries du Mali (Solaima). Objectif : produire 10 000 litres de lait par jour à Bamako et installer des laiteries dans les provinces. Le capital de 80 millions de francs CFA (près de 122 000 euros) est détenu à parts égales par les producteurs maliens et des partenaires français de Franche-Comté. L'entreprise est toutefois

**Modibo Diarra.** Avec une cinquantaine d'éleveurs, il a créé la Société des laiteries du Mali pour écouler la production locale.

dans une mauvaise passe. Les équipements de la laiterie ont été récemment saisis par la Banque internationale pour le Mali (BIM), inquiète quant au recouvrement de son prêt. Cependant, quatre centres de collecte ont déjà été mis en place depuis 2000, et les promoteurs du projet sont à la recherche de nouveaux investisseurs pour relancer la laiterie. Pas évident, dans un pays où ni les banques ni même les organisations de microcrédit acceptent de s'engager sur des prêts à long terme. ■

**Bréhima Touré (Syfia)**

## Le lait local fait ses preuves en Mauritanie



**Sahel.** Face à la faiblesse des infrastructures, organiser la collecte et la distribution du lait tient du parcours du combattant.

obtenu un nouvel emprunt de deux millions d'euros auprès de la Banque européenne d'investissement et de la Proparco (filiale de l'AFD) lui permettant d'ouvrir, en avril 2002, une usine de fabrication de lait de vache UHT en partenariat avec Candia. Disposer de cette technologie, qui permet de conserver plus de six mois le lait en brique, était vital pour Tiviski. « *Il y a trop de lait à la saison des pluies et pas assez en saison sèche*, explique Nancy Abeiderrahmane. *Il nous fallait absolument des produits "de report".* »

**La vie n'est pas simple** pour autant. Qu'une sécheresse survienne, et c'est la chute des volumes collectés par Tiviski : 580 tonnes en 2002, 161 en 2004. Surtout, la laiterie peine à élargir son marché pour cause de concurrence étrangère. Son carton de 24 briques de lait UHT est vendu 3 000 ouguiyas (9 euros) aux détaillants, contre 4 500 pour Rose, le principal importateur de produits alimentaires. Tiviski, qui s'enorgueillit de ne pas percevoir de subventions, a beau être compétitif, rien n'y fait. « *Le consommateur africain persiste à croire que ce qui vient d'Europe est forcément de meilleure qualité* », déplore sa patronne. Si bien que ses meilleurs clients sont les expatriés et les grands hôtels comme Mercure ou Novotel. Quant aux consommateurs pauvres, ils se rabattent sur la poudre de lait, qui forme le gros des importations. Il faut dire que la politique douanière du pays ne facilite pas la tâche : « *Le Sénégal taxe ses importations de lait à 50 % et le Maroc à 115 %. En Mauritanie, c'est 9 %. Et ne parlons pas de l'Europe, qui subventionne grassement ses exports* », fulmine Nancy Abeiderrahmane. ■

**Boubacar Sylla (Syfia)**

Lorsque Nancy Abeiderrahmane, ingénieure de formation, quitta son Angleterre natale dans les années 60 pour suivre son mari en Mauritanie, elle dut faire une croix sur les bouteilles de lait frais livrées le matin sur le pas de sa maison. « *Il fallait se rendre dans un campement d'éleveurs à la sortie de Nouakchott, attendre la traite des chammelles, repartir avec son lait dans un sac plastique et le filtrer à la maison* », se souvient-elle. Une des raisons pour lesquelles les importations, par ailleurs bon marché, se sont si facilement imposées aux consommateurs urbains, qui forment désormais le tiers de la population mauritanienne.

**Les importations de lait** sont passées de 42 000 à 77 000 tonnes entre 2000 et 2004, selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Certes, elles n'ont pas détrôné la production locale, très importante dans ce pays d'élevage : 350 000 tonnes en

2005. Mais celle-ci est essentiellement autoconsommée. Faute de circuits de collecte, de chaîne du froid et de réseaux de distribution, elle arrive difficilement en ville. Nancy Abeiderrahmane s'est attaquée à cette situation en créant, en 1989, la laiterie industrielle Tiviski, implantée au sud de Nouakchott.

**Le pari était osé.** La même année, la Slam, une autre laiterie qui avait tenté de valoriser la production nationale, avait dû fermer ses portes après avoir mis sur le marché des cartons de lait tourné. Pour Nancy Abeiderrahmane, pas question de plaisanter avec la qualité. Trait à la main, le lait de vache ou de chamelle est collecté deux fois par jour par des charrettes ou des véhicules tout-terrain auprès d'un millier d'éleveurs, dans un rayon de 90 kilomètres autour de la capitale. Les bidons sont désinfectés dans les centres de collecte. Rapidement amené vers l'usine, le lait est contrôlé, puis refroidi, avant l'étape de la pas-

teurisation et du conditionnement. La production journalière de Tiviski varie entre 12 000 et 18 000 litres, payés 0,45 euro le litre à l'éleveur. La vente est assurée par une douzaine d'équipes qui, à bord de fourgonnettes isothermes, desservent plus de 2 000 boutiques, principalement à Nouakchott.

**Pour lancer Tiviski** (aujourd'hui 200 salariés et un chiffre d'affaires annuel moyen d'un peu plus de 4 millions d'euros), l'ingénieure mauritanienne a bénéficié en 1988 d'un prêt d'un million de francs de la part de l'Agence française de développement (AFD). Il couvre les deux tiers de l'investissement initial. Après les briques de lait pasteurisé de vache et de chamelle, Tiviski a su diversifier son offre : lait fermenté (chèvre ou vache), yaourts, crème fraîche et même fromage de chamelle, plaisamment surnommé « camelbert », en attendant les crèmes glacées. Surtout, forte de ses succès initiaux, l'entreprise a



# L'Europe est vache avec l'Afrique

↳ nauté économique européenne (CEE) a décidé, parallèlement à la mise en place d'une protection aux frontières, d'accorder des prix garantis élevés aux producteurs pour les pousser à produire et assurer ainsi sa sécurité alimentaire. Deux décennies après la Seconde Guerre mondiale, l'Europe était alors

## La concurrence entre producteurs du Sud et du Nord est d'autant plus inégale que ces derniers sont largement subventionnés

toujours en situation de déficit. Cette politique a rapidement porté ses fruits et, dès le milieu des années 70, la CEE, devenue excédentaire, a commencé à écouler ses surplus hors de ses frontières. Mais impossible d'affronter, sans le recours à des subventions, des pays comme la Nouvelle-Zélande aux coûts imbattables.

Ces aides à l'exportation sont jugées contraires à la libre concurrence. Depuis longtemps, elles sont contestées hier au sein du Gatt (\*) et aujourd'hui à l'OMC. Mais même si celles-ci disparaissaient en 2013, comme le prévoit l'accord signé en décembre dernier par les membres de l'Organisation mondiale du commerce, le problème ne serait

pas résolu pour autant. Car les subventions à l'exportation ne sont pas, et de loin, les seules aides dont bénéficie le secteur laitier, même si elles sont les plus visibles. En plus des 2,5 milliards d'euros de soutien à l'export, 13,5 milliards d'euros supplémentaires sont, selon l'OCDE, dépensés chaque année par l'Union européenne pour appuyer la filière lait. Ils consistent principalement en aides directes aux exploitants agricoles, mais aussi en aides indirectes, telles que services techniques et vétérinaires, campagne de promotion des produits laitiers auprès des consommateurs...

### L'autisme de l'Europe

Si ces aides directes au revenu des agriculteurs sont aujourd'hui aussi importantes, c'est qu'elles sont venues compenser l'alignement progressif du prix intérieur européen sur celui du marché mondial organisé dans le cadre de la réforme de la PAC en 2003. Une réforme qui permet à l'Union de commercialiser ses excédents à l'étranger sans tomber sous les fourches Caudines de l'OMC. En effet, l'organisation de Genève définit le dumping par le fait d'exporter en dessous du prix du marché intérieur (même si celui-ci est maintenu artificiellement bas en raison des aides directes au revenu des agriculteurs), et non en dessous des coûts réels de production. L'Union européenne s'est en fait alignée sur le modèle américain, où le prix intérieur équivaut à celui du marché mondial, mais où les *farmers* sont également très subventionnés.

Certes, l'Union a bien cherché, avec la mise en place de quotas laitiers en

1992, à limiter son offre, mais celle-ci reste supérieure de 10 % à ses besoins intérieurs. Pire encore : la récente réforme de la PAC a autorisé une légère augmentation des quotas, de 0,5 % par an au cours des prochaines années. Sans attendre les effets de cette décision, l'Europe est déjà le premier producteur et exportateur mondial de produits laitiers, avec 147 millions de tonnes collectées et près de 16 millions de tonnes exportées à l'extérieur de l'Union en 2004, soit plus du tiers du commerce mondial hors commerce intra-Union.

La puissance commerciale de l'Europe ne profite pourtant pas à l'ensemble des agriculteurs de l'Union. Selon Eurostat, le nombre des exploitations laitières a été pratiquement divisé par deux entre 1995 et 2003, passant de 1 million à 615 700. En France, l'Onilait dénombreait

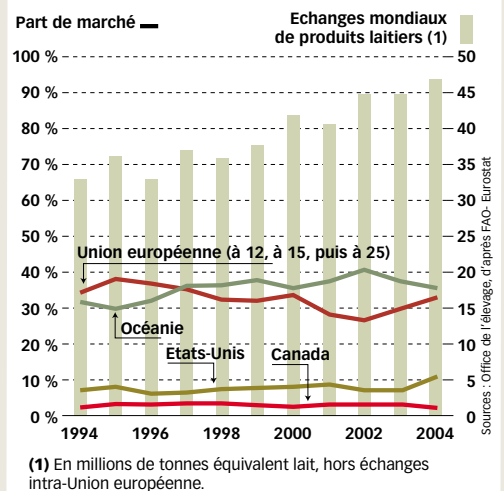
\* Gatt : Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, qui définissait depuis 1948 les règles du jeu du commercial international. Il s'est intégré à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995.

**Usine Arla Foods, aux Pays-Bas.** Les multinationales sont les grandes bénéficiaires de la libéralisation des échanges agricoles.



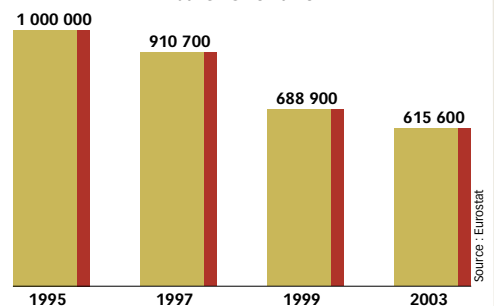
Robin Utrecht - AFP

## EUROPE : LE TIERS DU MARCHÉ



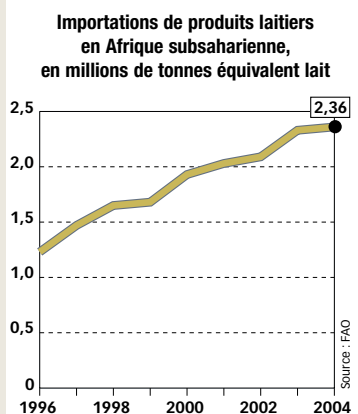
## DÉCLIN PAYSAN

Evolution du nombre d'exploitations laitières dans l'Union à 15



# L'Europe est vache avec l'Afrique

## L'AFRIQUE ACHÈTE TOUJOURS PLUS



107 200 producteurs laitiers en 2004, soit une baisse de 30 % en dix ans. Or durant la même période, la production laitière européenne est restée stable (113 millions de tonnes), tandis que le cheptel laitier perdait un million de têtes sur un total de vingt millions. Des chiffres qui traduisent un fort mouvement de concentration des exploitations et un accroissement incessant de la productivité par actif.

### Les grands groupes imposent leur loi

Si les exploitations européennes disposent en moyenne d'un quota de production de 230 000 litres, le nombre de celles qui dépassent ce niveau est en forte progression. En France, seules 4 % des fermes laitières jouissent d'un quota supérieur à 500 000 litres de lait. Mais d'autres vont rapidement les rejoindre. Aux Pays-Bas, 25 % sont déjà dans ce cas. Et près de 66 % au Danemark, selon une étude réalisée par le Groupe de recherche et d'échanges technolo-

giques (2). Loin de contribuer au maintien d'une agriculture familiale, la PAC favorise ainsi le développement d'une agriculture industrielle et productiviste, qui a par ailleurs de redoutables conséquences sur l'environnement.

Profitant de la concentration des élevages qui leur permet de réaliser des économies d'échelle dans la collecte de la matière première, les grands groupes industriels tendent, de leur côté, à imposer leurs conditions aux agriculteurs. Ces derniers travaillent de plus en plus souvent sous contrat, réduits ainsi à de simples sous-traitants d'une poignée de firmes géantes en situation d'oligopole. Nestlé traite plus de dix milliards de tonnes de lait par an et domine le marché international du lait en poudre, avec 50 % des exportations mondiales. Et 40 entreprises seulement transforment 65 % de la production européenne. Lactalis, numéro deux de l'Union européenne en volume, traite 20 % du lait collecté dans l'Hexagone et achète aujourd'hui près 7 milliards de tonnes de lait par an,

**Burkina Faso.** Pour les citadins, le lait en poudre importé offre malheureusement le meilleur rapport qualité-prix.

suivi par Bongrain, deuxième entreprise tricolore spécialisée dans le fromage, avec quelque 4,2 milliards de tonnes.

Plus que les consommateurs, ces multinationales sont les grandes bénéficiaires de la baisse des prix intérieurs européens et de la libéralisation des échanges agricoles, qui leur permet de s'approvisionner au meilleur prix. Ce sont elles qui empochent, quand elles commercialisent leurs produits hors de l'UE, les subventions européennes à l'exportation. Même si celles-ci ont beaucoup diminué en raison de la réforme de la PAC, elles représentent encore des sommes considérables. Arla Foods, l'un des grands du secteur, basé au Danemark, a ainsi reçu 121 millions d'euros de subventions aux exportations en 2004-2005, plus que son bénéfice net de 107 millions d'euros. En France, la moitié des subventions à l'export versées par l'Onilait sont perçues par quatre entreprises.

En définitive, la politique laitière de l'Europe, financée par le contribuable, entretient au Sud le cercle vicieux de la pauvreté sans pour autant permettre le maintien de ses propres agriculteurs. Alors que la sécurité alimentaire de la planète impliquerait au contraire la reconnaissance du droit des Etats à se protéger du dumping pratiqué par les autres pays, afin de leur permettre d'assurer des débouchés à leurs producteurs et de développer leurs marchés intérieurs. ■

**Laurence Estival**

(2) « Pour un commerce équitable des produits laitiers. Eléments de réflexion pour une réforme du secteur laitier européen », Gret, juillet 2006.

## Agir ici et maintenant

« Lait : l'Europe est vache avec l'Afrique » est le slogan de la campagne lancée le 10 octobre 2006 par le collectif Aliment' terre, animé par le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI), SOS Faim Belgique et SOS Faim Luxembourg. Ce collectif invite à diffuser et à signer une pétition adressée à la Commission européenne et aux gouvernements

français, belge et luxembourgeois. Elle demande la fin des aides directes et indirectes à l'exportation, la reconnaissance du droit à la souveraineté alimentaire et l'accroissement de l'aide au développement dans le secteur agricole. Le dossier complet et le texte de la pétition (qui peut être signée en ligne) sont sur [www.cfsi.asso.fr](http://www.cfsi.asso.fr) ■





Au Nord comme au Sud, les gouvernements misent sur la libéralisation des échanges pour lutter contre la faim et la pauvreté. Au détriment de l'agriculture locale.

# La souveraineté alimentaire, une priorité

**D**'ici au printemps prochain, les discussions entre l'Union européenne et les pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) vont aller bon train pour définir le contenu des accords de partenariat économique (APE) qui régiront les relations entre le Vieux Continent et ses partenaires du Sud à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Leur objectif : lutter contre la pauvreté qui frappe ces Etats.

En Afrique de l'Ouest, par exemple, plus de 30 % de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté, selon les

indicateurs du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud). « *Nous ne pouvons pas l'accepter. Nous devons faire mieux. Ceci est notre devoir. Les accords de partenariat économique sont la clé pour revitaliser la relation de développement entre l'Union et les pays ACP* », a indiqué Peter Mandelson, le commissaire européen pour le Commerce, en avril dernier à Bamako.

Le nouveau dispositif entend répondre au bilan décevant des accords de Lomé, dont il prend la succession. Les pays ACP sont devenus fortement dé-

pendants de l'Union européenne pour leurs exportations agricoles, qui se sont par ailleurs focalisées sur une dizaine de produits (cacao, café, coton, huile d'arachide...). Par ailleurs, il s'agit de rendre les accords de coopération entre l'Union et les pays ACP compatibles avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En effet, en vertu de la clause de non-discrimination, l'organisation de Genève interdit d'accorder un traitement de faveur à un ou plusieurs Etats, alors que les pays ACP ne représentent pas l'ensemble des pays



ABC Burkina

**Burkina Faso.** Les importations à prix cassés et avec des droits de douane réduits tuent la production locale.

# L'Europe est vache avec l'Afrique

en développement. L'OMC autorise en revanche un traitement dérogatoire par rapport à son droit commun si ces accords sont réciproques et conclus entre des zones de libre-échange. C'est pourquoi les accords de partenariat économique ne seront pas signés entre l'Union européenne et les différents pays, mais entre l'Union et six unions régionales, regroupant l'ensemble des pays ACP.

## Les échecs du libre-échange

Dans l'esprit des responsables européens, le développement des pays du Sud passe principalement par l'accroissement des échanges commerciaux : « *L'augmentation du commerce n'est pas la solution magique. Mais notre agenda commun de développement ne sera pas sécurisé si nous ne saisissons pas l'opportunité qu'offre le commerce de relancer la croissance économique dans les économies ACP* », a encore expliqué Peter Mandelson. Pour les tenants de la libéralisation des échanges, le lien entre l'ouverture des frontières et le développement est évident : en supprimant les entraves au commerce, les

DROITS DE DOUANE : LA THÉORIE ET LA PRATIQUE		
Taux moyen autorisé par l'OMC pour les produits agricoles et taux réellement appliqué, en % de la valeur des importations		
	Taux moyen autorisé par l'OMC	Taux appliqué
Brésil	35 %	11 %
Egypte	62 %	18,5 %
Inde	116 %	26 %
Sénégal	30 %	5 % à 20 %
Jamaïque	100 %	20,2 %
Malawi	125 %	15 %

Source : FAO, 2002

pays du Sud producteurs de matières premières auront la possibilité d'accroître leurs exportations. Profitant de leurs avantages comparatifs (terres encore vierges, main-d'œuvre moins onéreuse que dans les pays du Nord), ils retireront de ces échanges des recettes supplémentaires qui pourront être réinvesties localement dans d'autres secteurs d'activité et leur permettre de s'approvisionner à bas prix sur le marché mondial.

Le bilan de ces vingt dernières années a pourtant de quoi tempérer cet optimisme. La place de l'Afrique s'est dé-

gradée dans les échanges agricoles internationaux. Tandis que les exportations mondiales ont été multipliées par trois, les exportations du continent africain ont progressé de 11 % entre 1980-1982 et 2000-2002. Résultat : celles-ci ne représentent plus que 1 % des exportations mondiales, contre 1,5 % il y a deux décennies. En ce qui concerne les échanges agricoles avec l'Union européenne, le tableau n'est guère plus encourageant. En dépit des accords de Lomé, qui permettaient aux pays ACP de bénéficier d'un accès libre au marché européen pour plus de 90 % des produits de ce secteur, leur part dans les importations agricoles européennes est passée de 6 % à 2 %.

## Souveraineté ou sécurité alimentaire ?

L'idée d'un droit à la souveraineté alimentaire qui serait reconnu internationalement a été lancée pour la première fois par Via Campesina, regroupement international des organisations de petits paysans, à l'occasion du Sommet mondial de l'alimentation, en 1996. Pour cette fédération d'organisations paysannes, regroupant des petits producteurs du Sud et du Nord, présente dans une quarantaine de pays, il s'agit de laisser l'entière liberté aux Etats de définir la politique agricole qu'ils jugent la mieux à même de répondre aux besoins de leur population, à condition de ne pas entraver la souveraineté alimentaire d'autres pays. La production locale devrait ainsi être privilégiée pour offrir aux consommateurs une alimentation équilibrée, correspondant à leurs habitudes alimentaires.

Pour atteindre cet objectif, les producteurs devraient bénéficier d'aides spécifiques leur permettant de développer leur production à l'abri de la concurrence déloyale des importations qui arrivent à prix si faibles qu'elles ruinent les marchés locaux. Reconnaître ce droit et le mettre en œuvre est une condition

indispensable, rappelle Via Campesina, pour faire reculer la pauvreté et la malnutrition, dans la mesure où 80 % des habitants de la planète qui ne mangent pas à leur faim sont des petits paysans.

Promu également par de nombreuses organisations non gouvernementales locales et internationales, ce droit a pourtant du mal à s'imposer dans l'arène politique. Nombre de gouvernements et d'organisations interétatiques, dont l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), préfèrent, pour mettre en œuvre le droit à l'alimentation, recourir au concept de sécurité alimentaire, qui reconnaît à chaque citoyen le droit de se nourrir à sa faim. Une définition ambiguë et sujette à des interprétations radicalement différentes : les tenants de la souveraineté alimentaire insisteront sur la nécessité de développer les agricultures locales, tandis que les partisans de la libéralisation mettront en avant les bienfaits d'un approvisionnement à moindre coût sur les marchés internationaux pour satisfaire les besoins alimentaires des populations. ■

## Un marché de dupes

Faisant fi de ces mauvais résultats, Bruxelles envisage une ouverture totale de ses frontières, y compris aux produits industriels et aux services. En échange, ses partenaires du Sud auraient l'obligation de laisser entrer librement 80 % des exportations européennes d'ici à 2020, selon la proposition en cours de négociation. C'est un marché de dupes. La plupart des pays ACP, qui font partie des Etats les plus pauvres de la planète, bénéficient déjà d'un accès quasi total au marché de l'Union. En effet, le programme communautaire « Tout sauf les armes » permet aux pays les moins avancés (PMA) d'exporter sans droits de douane 99 % de leurs produits (sauf les armes).

« En revanche, ils ont tout à redouter d'une ouverture accrue de leurs frontières aux produits européens », souligne Bénédicte Hermelin, responsable du département politiques publiques et réglementations internationales au Groupe de recherche et d'échanges technologiques (Gret). Cette organisation non gouvernementale (ONG) vient de publier une synthèse des études sur l'impact qu'aurait cette nouvelle libéralisation pour les pays membres de la Commu-



nauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) : en 2020, l'augmentation des importations européennes pourrait ainsi atteindre 800 millions d'euros, soit une progression de 15 % par rapport à aujourd'hui (1).

De plus, l'élimination des droits de douane sur la plupart des importations européennes et la mise en place d'un tarif extérieur commun entre les pays constituant les six ensembles régionaux avec lesquels les accords de partenariat économique seront signés priveront ces Etats de 5 % à 10 % en moyenne de

barrières commerciales. Par ailleurs, ces Etats ont été encouragés à créer des unions douanières et des zones d'intégration régionale favorisant le libre-échange : le tarif douanier extérieur appliqué par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) est en moyenne de 10,8 %.

### Des pays récalcitrants

Certains pays ont fait de la résistance et tenu bon : au Nigeria, les tarifs douaniers restent plus élevés que chez ses voisins (23,2 % en moyenne pour les produits agricoles) et Abuja publie chaque année une liste de produits dont l'importation est prohibée. On en dénombreait une cinquantaine en 2003. Parmi eux : les viandes, le lait, les fruits et jus de fruits frais, pour ne citer que quelques exemples. Résultat : ce pays est l'un des rares à avoir vu le montant de ses importations de produits agricoles divisé par deux au cours de la dernière décennie.

En 2004, la Tanzanie a pour sa part promulgué une loi pour empêcher l'importation de produits laitiers trop bon marché ou de qualité imparfaite ; elle protège ainsi du dumping son industrie nationale. Deux ans plus tôt, le Kenya avait mis en place des mesures similaires. Ces pays récalcitrants font toutefois figure d'exception. Dans la plupart des cas, les gouvernements hésitent à engager le bras de fer avec les bailleurs de fonds, craignant des représailles financières, mais aussi la colère des consommateurs urbains qui, grâce aux importations, bénéficient d'une alimentation moins chère.

Le droit des Etats à se nourrir eux-mêmes en protégeant leurs marchés des importations et en assurant des débouchés à leurs paysans a ainsi bien du mal à s'imposer, tant au niveau international que national. Reste qu'une plus grande protection des frontières



SOS Faim Belgique

**Sénégal.** Les pays ACP ont tout à redouter d'une ouverture accrue de leurs frontières aux produits européens.

ne permettra pas aux pays du Sud de sortir de la pauvreté si ceux-ci ne mettent pas simultanément en place des politiques publiques fortes en faveur du développement de leur propre agriculture. ■ **L. E.**

(1) « Impacts de l'accord de partenariat économique UE-Afrique de l'Ouest », Gret, décembre 2005 ([www.gret.org/ressource/pdf/07670.pdf](http://www.gret.org/ressource/pdf/07670.pdf)).

## Le Nigeria a fait de la résistance et a tenu bon. Résultat : ses importations de produits agricoles ont été divisées par deux en dix ans

leurs recettes fiscales, selon le Gret. « Ces pays peuvent évidemment refuser de signer ces accords, mais ils craignent des représailles de l'Union européenne. Elle pourrait en effet suspendre les financements prévus dans le cadre de son aide publique au développement, qui constitue le second volet des APE », poursuit Bénédicte Hermelin.

### Europe-FMI, même combat

L'Union européenne n'est pas la seule à demander aux pays du Sud d'ouvrir davantage leurs frontières. Ces derniers subissent également les pressions des institutions financières internationales, si bien qu'ils appliquent dans les faits des tarifs douaniers bien inférieurs à ceux qu'ils seraient théoriquement en droit de pratiquer (voir tableau page 10). Les pays en développement avaient en effet obtenu, lors des négociations à l'OMC, la possibilité d'avoir des tarifs plus élevés que ceux des pays de l'OCDE. Sur le papier, les pays africains peuvent ainsi taxer leurs importations agricoles à des taux moyens compris entre 79 % pour le Bénin et 230 % pour le Cameroun.

De tels niveaux auraient pu permettre par exemple à ces pays de se protéger efficacement contre les invasions de bas morceaux de poulet bradés par l'Union européenne. Mais en pratique, les plans d'ajustement structurel négociés avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre de l'allégement de la dette leur imposent une baisse radicale de leurs

## Mobilisation contre les accords de partenariat

**Une trentaine d'organisations non gouvernementales et d'organisations paysannes du Nord et du Sud ont décidé de lancer une campagne commune** contre les accords de partenariat économique, intitulée « Stop-APE » ([www.stopepa.org](http://www.stopepa.org)). Elles entendent dénoncer la façon dont Bruxelles envisage de réorienter ses relations avec les pays d'Afrique, des Caraïbes

et du Pacifique (ACP). « Nous refusons que les accords de partenariat économique soient un instrument visant à promouvoir le libre-échange dans les relations entre l'Union européenne et ses partenaires », insiste Marc Maes, un des coordinateurs de cette campagne.

Pour les membres de ce collectif, les discussions actuelles doivent au contraire se concen-

trer sur les moyens à mettre en œuvre pour favoriser des politiques de développement durable dans les pays concernés. D'autant que, comme le prévoient les accords de partenariat économique, la mise en place d'unions régionales pourrait faciliter la tâche en permettant la mutualisation des ressources et les économies d'échelle. ■

## L'Europe est vache avec l'Afrique

Pour répondre aux besoins de leurs populations, les pays du Sud doivent adopter des politiques autrement plus ambitieuses que la seule protection de leurs marchés. Et ceux du Nord mettre la main au portefeuille.

# Le Sud a besoin de politiques agricoles



David Reed - Corbis



Benoit Durout - REA

**L**a FAO tire la sonnette d'alarme. Dans son dernier rapport sur la situation agricole dans le monde (1), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture rappelle que la production vivrière par habitant a régressé en Afrique subsaharienne. Alors qu'elle n'a cessé d'augmenter depuis trente ans à l'échelle de la planète. Après deux décennies de croissance très faible, voire de stagnation, elle est sur le continent noir inférieure au niveau enregistré en 1970. Un bilan accablant qui ne saurait s'expliquer par la seule hausse des importations à bas prix en provenance d'Europe ou des Etats-Unis.

L'élimination totale des subventions aux exportations pratiquées par ces deux géants n'aurait un effet significatif pour les agriculteurs du Sud que dans deux secteurs, selon une étude de l'Iram consacrée au Sénégal (2) : le sucre et le lait. Leur production locale pourrait augmenter respectivement de 5,6 % et 4,3 %. Pour les autres secteurs, l'impact serait inférieur à 0,5 %. L'élimination de toutes les autres formes de subventions dans les pays exportateurs (aides aux revenus...) se traduirait, quant à elle, par une progression de 6,4 % de la production locale de lait, de 5,8 % pour le maïs et de 4,5 % pour la viande bovine. C'est un peu mieux, mais toujours modeste.

Car il n'y a pas que les importations en provenance des pays qui subventionnent leur agriculture qui ruinent les petits paysans des pays en développement. Le Brésil est devenu le 4<sup>e</sup> exportateur agricole... alors que ses aides publiques ne représentent, selon l'OCDE, que 3 % de la valeur de sa production,

### Traite des vaches au Botswana et en France.

Au problème des soutiens aux exportations s'ajoute celui de la mise en concurrence d'agricultures jouant à armes extrêmement inégales.



contre 16 % aux Etats-Unis et 32 % dans l'Union européenne. Ainsi, bénéficiant de conditions de production plus favorables, le riz vietnamien ou thaïlandais s'est, lui aussi, substitué au riz local dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest. Sans subventions.

## Une concurrence extrêmement inégale

Le problème des soutiens aux exportations ne doit donc pas occulter celui, plus large, de la mise en concurrence d'agricultures jouant à armes extrêmement inégales. Les rendements céréaliers moyens sont de 12,3 quintaux par hectare en Afrique subsaharienne, contre 30,9 en Asie ou 54 en Europe. La faible mécanisation comme le faible recours aux engrais expliquent ces écarts de productivité : en Afrique subsaharienne, l'utilisation d'engrais est de 9 kilos à l'hectare dans les régions céréalières, contre 125 dans les pays du Nord (ce qui ne signifie pas que l'Afrique doive transposer le modèle productiviste occidental !).

La part de l'aide publique au développement consacrée à l'agriculture est passée de 2,6 à 1,9 milliard d'euros de 1985 à 2004

Pour autant, si les pays les plus pauvres décidaient aujourd'hui de renchérir le prix des produits importés par le relèvement de leurs droits de douane, la plupart d'entre eux ne seraient pas capables de faire face à leurs besoins alimentaires. « La protection des marchés permet de donner des marges de manœuvre aux Etats. Mais si parallèlement ils ne s'engagent pas dans la mise en place de politiques de développement des filières agricoles, cela ne règlera aucun problème », rappelle Roger Blein, consultant indépendant et spécialiste de l'agriculture sahélienne.

## La nécessité d'une volonté politique forte

Soutenir le développement de l'agriculture dans les pays du Sud suppose donc que les gouvernements initient des politiques adaptées à leur situation. « Des travaux de recherche comme des expériences en cours, notamment au Brésil, montrent qu'il est possible d'accroître considérablement la production agricole avec peu de moyens financiers et techniques, tout en préservant l'environnement.

Notamment grâce à une gestion optimale des ressources naturelles », explique Michel Griffon, chercheur au Cirad. Il souligne, entre autres, le potentiel important des engrais verts, de la fumure animale et de l'agroforesterie. Mais, ajoute-t-il, le recours à ces techniques doit s'accompagner de changements politiques.

Il faut que les Etats investissent dans les infrastructures (stockage, transports...), qu'ils garantissent aux paysans l'accès à la terre, au crédit et à la formation et assurent une stabilité des prix qui les incitera à produire. Or, c'est une orientation diamétralement opposée à l'attitude de nombreux Etats qui achètent la paix sociale dans les villes en privilégiant les importations bon marché, alors que 80 % des personnes qui ne mangent pas

à leur faim sont des petits paysans qui ne parviennent plus à retirer de leur activité des revenus suffisants pour assurer leur subsistance.

De tels arbitrages nécessitent une volonté politique forte, qui commence à émerger. Les pays de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) ne viennent-ils pas d'approuver la mise en place d'une politique agricole commune (voir encadré ci-dessous) ? Pour assurer son autosuf-



(1) « La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde », conférence de la FAO à Rome du 16 au 26 novembre 2005 ([www.fao.org/docrep/meeting/010/j6091f/j6091f.htm#P48\\_1334](http://www.fao.org/docrep/meeting/010/j6091f/j6091f.htm#P48_1334)).

(2) « Etude d'impact sur l'élimination des subventions à l'exportation et des soutiens à l'agriculture sur les filières agroalimentaires du Sénégal », Iram, août 2005 ([www.hubrural.org/pdf/senegal\\_iram\\_annexes\\_etude\\_impact\\_subventions\\_agricoles.pdf](http://www.hubrural.org/pdf/senegal_iram_annexes_etude_impact_subventions_agricoles.pdf)).

## Vers une politique agricole commune en Afrique de l'Ouest ?

En janvier 2005, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) ont approuvé la mise en place d'une politique agricole commune. Objectif général : contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté. La Cedeao entend privilégier la production locale et les échanges entre pays membres qui pourraient jouer de leurs complémentarités pour diminuer la dépendance vis-à-vis des importations alimentaires. L'enjeu est de taille, car 50 % des importations des membres de la Cedeao proviennent de l'Union européenne, le commerce intrazone n'en représentant que 17 %.

Pour encourager production et échanges locaux, la Cedeao prévoit des prix agricoles régulés, des politiques d'accompagnement des paysans (accès au crédit notamment) et la définition d'un tarif extérieur commun. Ce dernier pourrait être différencié selon les productions, le principe de droits de douane élevés pour un certain nombre de produits sensibles – dont la liste reste à négocier – n'étant pas incompatible avec les futurs accords entre l'Union et les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP), ni avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

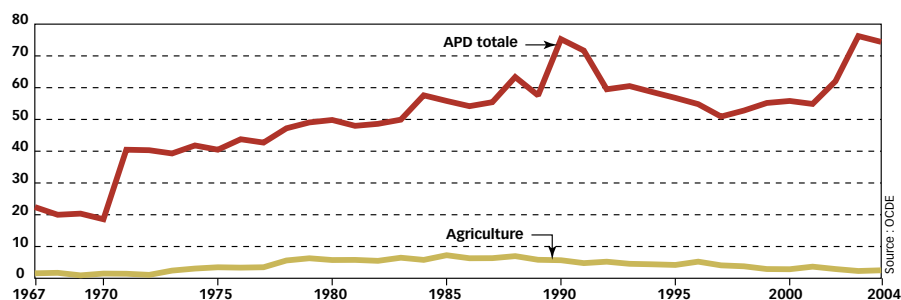
Pour financer cette politique, les membres de la Cedeao envisagent de créer un fonds de développement agricole alimenté par leurs propres contributions et par l'aide internationale, directement affecté à la réalisation des objectifs prioritaires. « Rien n'est jamais gagné, mais compte tenu de l'interdépendance de ces Etats et de la trop faible taille de la plupart d'entre eux pour développer des politiques agricoles nationales, la dimension régionale semble aujourd'hui la seule en mesure de permettre aux pays d'Afrique de l'Ouest de relever les défis auxquels ils sont confrontés », souligne Roger Blein, qui a participé à titre d'expert à la rédaction de ce projet.

Reste à savoir si la Cedeao se donnera les moyens de ses ambitions. D'un côté, ses premières décisions ne sont pas encourageantes : elle vient d'étendre à ses Etats membres le tarif extérieur commun (soit 10,8 % en moyenne sur les produits agricoles) des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa), qui notamment ne comprend pas le Nigeria. D'un autre côté, à l'initiative du Nigeria principalement, des négociations sont en cours au sein de la Cedeao pour établir des protections élevées sur un certain nombre de produits sensibles. Affaire à suivre. ■

## L'Europe est vache avec l'Afrique

## L'AGRICULTURE, PARENT PAUVRE DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Aide publique au développement totale et en faveur de l'agriculture, en milliards de dollars 2004



SOS Faim Belgique

**Famille Denke du Mali.** Aujourd'hui, 80 % des personnes qui ne mangent pas à leur faim sont des petits paysans.

↳ finance alimentaire, le Vieux Continent en son temps ne s'est en effet pas contenté d'adopter un tarif douanier extérieur élevé ; il a également investi dans la formation, la modernisation des structures, le crédit bonifié, il a soutenu les prix aux producteurs... Mais comment les pays pauvres pourraient-ils consentir un tel effort ?

**Relancer et réorienter l'aide**

Il n'y a en effet rien de commun entre les capacités financières des pays de l'OCDE (le club des pays riches) et celles des Etats africains. Les premiers ont consacré 225 milliards d'euros en 2005 pour soutenir leur agriculture (29 % du produit agricole). Soit cent fois plus que les seconds, qui n'y avaient consacré que 2 milliards d'euros en 1999, alors que 60 % de la population africaine dépendent de l'agriculture pour assurer sa subsistance. En dépit de la faiblesse évidente de leurs moyens, les gouvernements du Sud ont une part de responsabilité dans le sous-financement de leur agriculture : la corruption, le gaspillage de l'argent dans des projets

inutiles et les dépenses d'armement réduisent d'autant les fonds que ces Etats pourraient consacrer au développement de leurs filières agricoles.

Mais ils ne sont pas seuls en cause. Avec les plans d'ajustement structurel initiés dans les années 80 en raison du surendettement, les institutions internationales ont obligé les pays en développement à couper dans leurs dépenses publiques. De même, la baisse des recettes fiscales, liée à la libéralisation des échanges et à l'abaissement des droits de douane, a pesé sur les finances publiques. Enfin, la part de l'aide publique au développement (APD) consacrée à l'agriculture, historiquement réduite à la portion congrue, n'a cessé de diminuer depuis vingt ans, notamment en raison de l'apparition de nouvelles priorités (lutte contre le sida, bonne gouvernance), du regain d'intérêt pour des préoccupations anciennes (l'éducation pour tous)... voire par le fait de comptabiliser les annulations de dette dans l'aide publique au développement (faussant ainsi les chiffres des sommes réellement versées).

L'aide des pays riches à l'agriculture est ainsi passée de 2,63 milliards d'euros en 1985 (13 % du total de l'APD) à 1,90 milliard d'euros en 2004 (3,4 %), alors que l'aide publique au développement a triplé sur cette période, selon l'OCDE (voir graphique ci-contre). Dans son rapport sur l'APD française (3), Coordination Sud estime que l'Hexagone a réduit de 25 % son soutien au secteur agricole des pays en développement entre 2000 et 2004. Et la situation ne devrait pas s'améliorer avec la signature des accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique).

« L'aide qui pourrait être utilisée pour développer des politiques agricoles est clairement réservée à appuyer les pays ACP dans la mise en place de zone de libre-échange. Par ailleurs, et c'est une nouveauté, près d'un quart de l'aide attribuée à chaque pays est subordonné au respect d'un certain nombre de conditions, comme la lutte contre le terrorisme, la bonne gouvernance, mais aussi l'ouverture de leurs marchés », observe Fabien Sebban, d'Eurostep, une coordination d'organisations non gouvernementales (ONG) de solidarité internationale mobilisée sur la politique de coopération de l'Union européenne.

Insuffisante en quantité, l'APD l'est aussi en qualité. « Cela ne sert à rien de livrer des projets de développement clés en main si les populations rurales ne se les approprient pas », insiste Michel Griffon. Réformer l'aide au développement est un chantier urgent. Reste que si elle peut jouer un rôle de catalyseur, celle-ci ne pourra jamais se substituer à la nécessité, pour les pays du Sud, d'adopter des politiques ambitieuses. ■

L. E.

(3) « L'APD française et la politique de coopération au développement : état des lieux, analyses et propositions », Coordination Sud, novembre 2005 ([www.coordinationsud.org/article.php3?id\\_article=2380](http://www.coordinationsud.org/article.php3?id_article=2380)).

## POUR EN SAVOIR PLUS

**Généralités**

« L'Etat de l'insécurité alimentaire dans le monde », FAO, 2005 ([www.fao.org](http://www.fao.org)).

**Nourrir la planète**, par Michel Griffon, éd. Odile Jacob, 2006.

**Histoire des agricultures du monde**, par Marcel Mazoyer et Laurence Roudart, éd. du Seuil, 2002.

**Politique laitière**

« Les filières laitières au Mali », CFSI, 2006 ([www.cfsi.asso.fr](http://www.cfsi.asso.fr)).

« Pour un commerce équitable », Gret, 2006 ([www.cfsi.asso.fr](http://www.cfsi.asso.fr)).

« Filière laitière au Cameroun », ACDIC, 2006 ([www.cfsi.asso.fr](http://www.cfsi.asso.fr)).

« La PAC : une vache à lait », Oxfam, 2002 ([www.oxfam.org/fr](http://www.oxfam.org/fr)).

**Souveraineté alimentaire et commerce international**

« Agriculture : pour une régulation du commerce mondial », Coordination Sud, décembre

2005 ([www.coordinationsud.org](http://www.coordinationsud.org)).

« Sécurité alimentaire et politiques agricoles dans les pays en développement : problématiques nationales et enjeux des négociations internationales », Iram, décembre 2000.

« La libéralisation agricole, des effets ambigus sur les pays en développement », *Lettre du Cepii*, juillet-août 2004.

« Plutôt que le protectionnisme, la souveraineté alimentaire », par Jacques Berthelot, *Le Monde diplomatique*, décembre 2005.

[www.viacampesina.org](http://www.viacampesina.org) : le site de Via Campesina.  
[www.iatp.org](http://www.iatp.org) : le site de l'Institut for Agriculture and Trade Policy.

**Politiques agricoles et développement**

« Agriculture d'Afrique de l'Ouest : un paysage qui se redessine », *Grain de sel*, mars-août 2006.  
[www.moreandbetter.org](http://www.moreandbetter.org) : More and Better (campagne pour l'amélioration de l'aide à l'agriculture).  
<http://agritrade.cta.int> : sur les enjeux des négociations Europe-ACP.



# NOS HORS-SÉRIE PRATIQUES

DÉCOUVREZ

Nouvelle  
édition



**9,50 €**  
en kiosque  
en novembre et  
décembre 2006

Nouvelle  
édition



**9,50 €**  
en kiosque jusqu'au 15 novembre 2006



**9,75 €**  
sur commande

Sommaires détaillés disponibles sur notre site internet

Commandes et collection complète sur  
[www.alternatives-economiques.fr/pratiques](http://www.alternatives-economiques.fr/pratiques)  
et au **03 80 48 10 40**

# Votre signature

pour soutenir les agriculteurs familiaux  
du monde entier

Pétition signable en ligne  
[www.cfsi.asso.fr](http://www.cfsi.asso.fr)

**POUR DÉFENDRE LES PRODUCTEURS DE LAIT ET, PLUS GÉNÉRALEMENT, LES AGRICULTEURS FAMILIAUX AFRICAINS**

**POUR COMBATTRE LA FAIM ET LA PAUVRETÉ**

**POUR UN DROIT À LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**

Nous demandons à la Commission européenne ainsi qu'aux gouvernements français, belge et luxembourgeois :

■ **l'arrêt** de toutes les formes directes et indirectes **d'aide à l'exportation** des produits agricoles ainsi que l'élimination des excédents par la mise en place de mesures de maîtrise de l'offre en adéquation avec la demande ;

■ **la reconnaissance** et le respect du principe de **souveraineté alimentaire**. Cela signifie notamment que chaque pays africain doit pouvoir protéger son agriculture. Ce principe doit être pris en compte dans le cadre des négociations en cours d'Accords de Partenariat Economique (**APE**) entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ;

■ **l'augmentation de l'aide** de l'Union européenne et des Etats membres **en faveur** de l'agriculture des pays ACP et, en particulier, des **agriculteurs familiaux**. Les projets financés doivent associer de manière effective les bénéficiaires et leurs représentants (organisations paysannes...).

**LAIT:  
L'EUROPE EST VACHE  
AVEC L'AFRIQUE**



**Seul ou en groupe, vous pouvez agir !**

Nom/Prénom	Adresse	CP/Ville	Email	Votre signature

**Merci de retourner cette pétition signée avant le 1er février 2007 à l'adresse suivante :**

CFSI, 32 rue Le Peletier, 75009 Paris. Tel : +33 (0)1 44 83 88 50. Fax : +33 (0)1 44 83 88 79. E-mail : [alimenterre@cfsi.asso.fr](mailto:alimenterre@cfsi.asso.fr)

NB : la pétition sera remise en février 2007 aux Commissaires européens et aux Ministres français, belges et luxembourgeois chargés du commerce extérieur, de l'agriculture et de la coopération internationale.